



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

surveillants

Question écrite n° 6276

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'amélioration de la situation des surveillants de l'administration pénitentiaire, qui, dans bien des cas, implique l'augmentation des effectifs. Elle lui demande de bien vouloir leur préciser le détail de la relance de la progression des effectifs et notamment en ce qui concerne les centres de détention de Toul et d'Ecrouves. Elle lui demande enfin de lui indiquer les mesures de revalorisation retenues pour les primes de nuit ou de dimanche.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte à la situation des personnels de l'administration pénitentiaire, notamment aux personnels des centres de détention de Toul et d'Ecrouves. Les effectifs de l'administration pénitentiaire ont connu une progression importante au cours de la dernière décennie : le nombre de fonctionnaires pénitentiaires tous grades confondus a progressé de 42 % entre 1987 et 1998. Ces créations d'emplois et l'ouverture des établissements pénitentiaires ont permis de réduire la surpopulation carcérale, estimée en 1986 à 158 % à 109 % en 1998, et d'améliorer le taux d'encadrement de la population pénale, le ramenant de 3,62 détenus par surveillant en 1987, à 2,76 détenus par surveillant en 1997. La loi de finances initiale de 1999 prévoit la création de 220 emplois de personnel de surveillance qui devrait renforcer l'encadrement des quartiers mineurs et des accompagnements de détenus lors des consultations médicales internes et externes. Il comporte un important volet statutaire et indemnitaire pour un montant de 12 000 000 francs au profit des personnels pénitentiaires. Ainsi l'indemnité pour charges pénitentiaires attribuée aux personnels de surveillance, administratifs et techniques aux taux inchangés depuis 1995 va connaître une progression de 6 % en 1999, et l'indemnité de nuit qui n'avait connu qu'une hausse limitée de 1,4 % en 1994 sera revalorisée de 2 %. La loi de finances initiale de 1999 traduit la volonté du Gouvernement de renforcer prioritairement les moyens attribués au ministère de la justice, en progression de 5,6 % alors que le taux moyen de croissance des autres ministères est de 2 %. S'agissant des centres de détention de Toul et d'Ecrouves, l'effectif de référence est, respectivement, de 139 et 91 surveillants, 12 et 11 premiers surveillants, 7 et 3 chefs de service pénitentiaire. Au 1er septembre 1998, l'effectif réel était respectivement de 135 et 86 surveillants, 13 et 11 premiers surveillants, 6 et 3 chefs de service pénitentiaire. Lors de la commission administrative paritaire des 28 et 29 juillet derniers, 6 surveillants ont été mutés à Toul et 5 à Ecrouves, les agents rejoindront leur affectation le 8 mars 1999, délais de route pris. De plus, 4 postes de surveillants ont été pourvus pour le centre de détention de Toul dans le cadre de la dernière commission administrative paritaire des 21 et 22 octobre 1998, et 3 postes pour celui d'Ecrouves ; les agents prendront leurs fonctions le 14 juin prochain, délais de route pris. La répartition des créations d'emplois pour 1999 n'a pas encore fait l'objet d'une projection en terme de localisation géographique.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6276

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4037

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 956